Wallonie

VILLE D'AUBANGE

PERMIS UNIQUE
AVIS
Introduction d'un recours

Le Collège communal informe la population de l'introduction d'un recours auprès du Gouvernement wallon contre la décision de refus le 07/10/2026 d'un permis unique délivrée à **THOMAS TRADING COMPANY SRL** représentée par **Monsieur PULBY Marc**, Rue des Artisans 2 à 6730 Tintigny pour Exploitation d'une salle de jeux dans un bâtiment industriel situé à **6791 ATHUS Avenue de l'Europe, 2**, sur un parcellaire cadastré 1e division, AUBANGE, section A n°2520Y2- 2520Z2.

Le recours est non suspensif de la décision attaquée.

Toute personne intéressée peut consulter ce recours (n° de dossier de recours PU111 – 10026756).

Où ?	Administration communale de la Ville d'Aubange – Service Environnement 38, Rue Haute 6791 ATHUS
Quand ?	Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 sur rendez-vous et le mercredi soir jusqu'à 20h00 sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès de M. Jean LEMAIRE 063/43.03.79 ou environnement@aubange.be. **Entre le 13/11/2026 et le 03/12/2026.**

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du Livre 1er du Code d l'Environnement.

Il sera procédé à l'instruction de ce recours et il sera statué à son sujet conformément à l'article 40 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et aux articles 20 à 26 de l'Arrêté du Gourvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution dudit décret.

La décision du Gouvernement wallon ou l'absence de décision à laquelle sont attachés des effets de droit sera portée à la connaissance du public.

À Athus le 13 novembre 2026

Par ordonnance,

Le Directeur général,

LESPAGNARD A.

Adm. Com. de AUBANGE - LUX.

Le Bourgmestre,

KINARD F.